

Orientations relatives à la diffusion du contenu de l'infolettre

- 1) Ensemble, impliquons-nous activement dans la planification de l'aménagement des forêts publiques de l'Outaouais.
 - a) Cette orientation vise à inciter le public cible à se mobiliser pour participer activement à la planification de l'aménagement forestier intégré, par l'entremise des consultations publiques (partage des intérêts et des préoccupations). Cette orientation vise également à partager, en toute transparence, les suivis des préoccupations émises en consultation publique.

- 2) Témoigner de la concertation des acteurs locaux et l'harmonisation des usages par la gestion intégrée en Outaouais.
 - a) Cette orientation vise à informer le public cible quant aux efforts de protection et de mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire, au moyen d'objectifs consensuels régionaux. Elle suggère également de traiter des enjeux abordés et des solutions proposées par la Table au ministère dans le cadre de l'élaboration des PAFI.

- 3) Comprendre l'aménagement forestier intégré.
 - a) Cette orientation vise à transférer toutes notions sur les processus de gestion et de planification forestière au moyen de la vulgarisation de l'information, dans le but d'accroître les connaissances des lecteurs et d'augmenter le sentiment de responsabilité à leurs égards.